



**REDRESSEMENT JUDICIAIRE DU GROUPE ACI :
LE RESULTAT D'UNE GESTION CALAMITEUSE**

Nous venons d'avoir la confirmation que la **holding financière du groupe ACI**, société-mère de l'ensemble des filiales de sous-traitances mécanique, a été **placée en redressement judiciaire le 27 septembre 2025**, à la demande de l'associé de Philippe Rivière.

Si, à ce stade, les filiales et donc les sites industriels ne sont pas directement concernés par la procédure, les liens étroits entre leurs trésoreries et celle de la maison-mère font planer un risque immense : celui de voir les sites tomber les uns après les autres dans la même spirale et de plonger des centaines de travailleurs et travailleuses dans la tourmente.

Nous ne sommes pas surpris par cette situation puisque depuis des années, nous avons alerté sans relâche les services de l'État (Préfectures, Ministères du Travail, Bercy), ainsi que le patronat, qui, il n'y a pas si longtemps encore, « portait Philippe Rivière aux nues », le soutenant et le confortant dans des officines patronales aussi opaques qu'inutiles.

Nous ne sommes pas face à une simple « querelle de dirigeants » ou à l'absence d'un soi-disant versement de fonds américano-singapouriens. La réalité est ailleurs : **cette situation est le résultat d'une gestion calamiteuse**, fondée sur le surendettement et financée sur le dos des sites de production et des salariés, transformés en variable d'ajustement pour assouvir des appétits financiers.

Le groupe ACI n'est pas un cas isolé : il est l'exemple criant des dérives capitalistes libérales que nous dénonçons depuis longtemps. Des montages financiers destructeurs, tolérés, voire encouragés, par le silence complice des pouvoirs publics, par des aides publiques détournées de leur rôle, sans aucune contrepartie, et par l'appui politique apporté aux acquisitions successives de ces soi-disant "capitaines d'industrie".

La Fédération des travailleurs de la Métallurgie CGT le répète avec vigueur : **ce n'est pas ainsi qu'on réindustrialise un pays**. L'industrie ne peut pas être livrée à des dirigeants irresponsables, qui organisent eux-mêmes la faillite de nos outils de production et de nos emplois. La seule voie possible est de construire de vraies politiques industrielles sur le territoire français, répondant aux enjeux sociaux et environnementaux, qui partent des besoins réels des populations et donnent toute leur place aux travailleurs et travailleuses.

La Fédération des Travailleurs de la métallurgie CGT apportera tout son soutien aux salariés du groupe ACI. Elle se battra à leurs côtés pour sauver les emplois, protéger les sites et imposer une politique industrielle tournée vers l'intérêt collectif et non vers la maximisation des profits et dividendes de quelques actionnaires.

Montreuil, le 1^{er} Octobre 2025